



Rapport financier

Comptes annuels consolidés	170
Annexe aux comptes annuels consolidés	174
Rapport de l'organe de révision	203

Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2022	2021
Primes brutes émises	2	4 540 365	4 307 333
Primes cédées aux réassureurs		-226 438	-211 902
Variation du report de primes (brut)		-21 130	-19 215
Part des réassureurs à la variation du report de primes		3 817	2 049
Primes acquises pour compte propre		4 296 614	4 078 266
Sinistres et prestations d'assurance payés	3	-2 814 837	-2 845 642
Variation des provisions techniques (brut)	4	-82 053	-123 420
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	3	113 333	188 040
Variation des provisions pour le compte et aux risques de tiers		-19 350	-139 285
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)		-1 119 790	-1 045 006
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurances		45 711	45 822
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		-48 098	-76 555
Produits des placements	5	277 462	222 697
Gains et pertes sur placements de capitaux	6	-95 044	263 999
Charges de gestion des placements de capitaux		-32 252	-34 992
Résultat des placements de capitaux pour le compte et aux risques de tiers		-161 668	42 097
Autres produits	7	104 975	42 952
Autres charges	7	-105 257	-81 845
Résultat d'exploitation		359 747	537 127
Résultat hors exploitation	8	-5 576	-5 424
Résultat avant impôts		354 170	531 703
Impôts	9	-43 159	-56 768
Bénéfice		311 011	474 935
dont attribuable à			
- Actionnaire de Mobilière Suisse Holding SA		311 334	475 254
- Parts des minoritaires		-323	-319

Bilan consolidé au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2022	2021
Actifs			
Placements de capitaux	10, 12	19 558 404	19 879 384
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	11	1 128 657	1 118 840
Immobilisations incorporelles	12, 13	35 291	35 182
Immobilisations corporelles	12	222 155	229 604
Provisions techniques (brut)	15	204 262	268 229
Créances	14	199 970	203 393
Liquidités		221 612	216 169
Comptes de régularisation		150 177	142 632
Total actifs		21 720 529	22 093 433
Passifs			
Provisions techniques (brut)	15	12 098 801	12 083 176
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	16	1 113 903	1 094 898
Provisions (financières) non techniques	17	557 364	653 060
Fonds pour participations futures aux excédents	18	601 537	571 788
Engagements financiers		292 124	292 205
Autres engagements	19	1 060 157	835 211
Passifs de régularisation		115 823	160 140
Dettes		15 839 708	15 690 477
Capital-actions	20	200 000	200 000
Réserves de capital	20	575 000	575 000
Réserves de réévaluation	21	1 388 639	1 989 293
Réserves de bénéfice		3 729 387	3 643 410
Différences de change		-13 878	-6 767
Parts minoritaires au capital		1 673	2 020
Fonds propres consolidés		5 880 821	6 402 956
Total passifs		21 720 529	22 093 433

Tableau de financement consolidé

en milliers de CHF	2022	2021
Versements de clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	4 637 622	4 499 577
Versements résultant de la gestion de placements	-237 402	-75 951
Versements résultant d'autres prestations	32 945	27 602
Paiements aux clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	-2 938 646	-2 835 384
Paiements au personnel et aux agences générales	-1 175 003	-1 100 999
Paiements aux autorités fiscales et autres autorités	-214 347	-191 611
Autres encaissements et décaissements	-37 729	-253 039
Flux financiers relatifs à l'exploitation	67 440	70 195
Achat (-) / Vente (+) de participations/organisations associées (déduction faite des liquidités reprises)	-2 631	-56 103
Immobilisations incorporelles	-10 701	-9 229
Immobilisations corporelles	-14 463	-5 569
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	-27 795	-70 901
Dividendes	-30 000	-30 000
Augmentation des engagements financiers	-104	4
Charges de financement	-3 471	-2 805
Flux financiers relatifs aux activités de financement	-33 575	-32 800
Variations des taux de change sur les liquidités	-433	-516
Variation des liquidités	5 637	-34 023
Total liquidités exercice précédent	216 169	250 368
Variation des liquidités	5 637	-34 023
Gains et pertes de change sur les liquidités	-194	-175
Total liquidités exercice sous revue	221 612	216 169

Tableau de variation des fonds propres consolidé

	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de bénéfice	Réserves de ré- évaluation	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
en milliers de CHF								
État au 31.12.2020	200 000	575 000	3 277 708	1 568 361	168	5 621 238	1 963	5 623 201
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			-200 000			-200 000		-200 000
Compensation du goodwill avec les fonds propres			-57 766			-57 766		-57 766
Sortie de compte avec effet sur le résultat du goodwill lors de la cession			178 471			178 471		178 471
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			-30 000			-30 000		-30 000
Variation des parts des minoritaires			-257			-257	464	206
Variation des réserves de réévaluation				420 932		420 932		420 932
Différences de change					-6 935	-6 935	-87	-7 023
Bénéfice annuel consolidé			475 254			475 254	-319	474 935
État au 31.12.2021	200 000	575 000	3 643 410	1 989 293	-6 767	6 400 936	2 020	6 402 956
Attribution à la provision pour participations futures des assurés aux excédents			-200 000			-200 000		-200 000
Compensation du goodwill avec les fonds propres			-11 945			-11 945		-11 945
Réévaluation des parts exis- tantes de la fortune nette lors de la prise de contrôle			-292			-292		-292
Sortie de compte avec effet sur le résultat du goodwill lors de la cession			16 833			16 833		16 833
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative			-30 000			-30 000		-30 000
Variation des parts des minoritaires			47			47	69	115
Variation des réserves de réévaluation				-600 655		-600 655	3	-600 652
Différences de change					-7 111	-7 111	-96	-7 207
Bénéfice annuel consolidé			311 334			311 334	-323	311 011
État au 31.12.2022	200 000	575 000	3 729 387	1 388 639	-13 878	5 879 147	1 673	5 880 821

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations générales et principes fondamentaux

Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés ont été établis conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la législation suisse. Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Principes de consolidation

Les sociétés dont Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Font exception les sociétés immobilières non consolidées, qui sont présentées dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur actuelle.

Les organisations dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50% sont inscrites au bilan selon la méthode de la mise en équivalence. Les pertes dépassant la valeur d'acquisition ne sont inscrites au bilan que si le Groupe Mobilière s'engage en droit ou en fait à en assumer une partie ou à participer à un plan d'assainissement en cours d'exécution ou de lancement.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20% du capital d'une société et a l'intention de conserver durablement cette participation, celle-ci est présentée dans les placements au coût d'acquisition, déduction faite des dépréciations de valeur nécessaires.

Le périmètre de consolidation se trouve [ici](#).

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du Groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale; les relations intragroupe sont éliminées. Les éventuelles parts du résultat et des capitaux propres revenant aux actionnaires minoritaires sont présentées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les bénéfices intermédiaires résultant de transactions intragroupe sont éliminés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du Groupe, clôturés à la même date.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition. La valeur comptable de la participation est compensée avec la part concernée de ses capitaux propres, évaluée selon des règles uniformes, à la date de l'acquisition. Le goodwill ou le badwill est imputé sur les capitaux propres à la date de l'acquisition. En cas de vente d'activités, le goodwill ou le badwill imputé à une date antérieure est porté au compte de résultat. Les effets, respectivement,

d'une activation et d'un amortissement théoriques du goodwill ou d'une provision et d'une dissolution théoriques du badwill sont présentés dans l'annexe.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en francs suisses. S'agissant des comptes annuels de filiales libellés en monnaie étrangère, les postes du bilan sont convertis dans la monnaie du Groupe au cours du jour de référence; les postes du compte de profits et pertes et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours annuels moyens. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans les fonds propres sans effet sur le résultat.

Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont les suivants:

Monnaies étrangères

Cours à la date du bilan

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
EUR	0,98716	1,03615
USD	0,92540	0,91110

Cours annuels moyens

en CHF	2022	2021
EUR	1,00464	1,08074

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation ultérieure des actifs ou des passifs est effectuée non pas à la valeur historique (ou au coût d'acquisition amorti) mais à la valeur actuelle, on se sert, dans des conditions normales d'exploitation, du cours du jour ou de la valeur d'usage.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement sont portés au bilan à la valeur actuelle, déterminée sur la base d'estimations périodiques de la valeur vénale par des experts. La valeur actuelle des immeubles construits est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (discounted cash flow, DCF); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash flows) attendues de l'exploitation des immeubles de rendement, actualisées à la date du bilan.

L'évaluation inclut une analyse et une appréciation détaillées des divers postes de revenus et de dépenses. Comme base, les experts en estimation immobilière disposent de la documentation du projet, de la situation locative actuelle et d'informations complètes sur le marché. À partir de ces éléments, ils estiment les cash-flows futurs attendus et fixent le taux d'actualisation. Les évaluations sont établies compte tenu de la poursuite de l'usage actuel pour les immeubles en portefeuille ou du projet planifié. L'actualisation est faite pour chaque bien conformément aux conditions du marché et ajustée en fonction des risques.

La différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat en tant

qu'amortissement des placements. Les reprises de dépréciation jusqu'à la valeur d'acquisition sont également portées au compte de résultat.

Jusqu'à leur mise en exploitation, les immeubles en construction sont évalués aux coûts d'acquisition. En présence d'indices de surévaluation d'immeubles en chantier, des dépréciations de valeur sont comptabilisées immédiatement avec effet sur le résultat.

Placements à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, les prêts et les prêts hypothécaires sont, en règle générale, détenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La variation périodique de la valeur d'amortissement des coûts est présentée au compte de résultat. Si le remboursement intégral à la date d'échéance ou si le paiement des intérêts sont menacés, il est procédé immédiatement à une correction de valeur avec effet sur le résultat. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons le montant de la correction de valeur à l'aide de notre propre modèle d'évaluation. Si les motifs qui justifiaient la correction de valeur disparaissent, cette dernière est immédiatement dissoute avec effet sur le résultat.

Actions et parts de fonds

Les actions et les parts de fonds en CHF sont portées au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements. Pour les actions et les parts de fonds en monnaie étrangère, la différence entre les taux de change actuel et historique est comptabilisée dans le compte de résultats, tandis que la différence entre les cours actuel et historique des titres est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures.

Dérivés à des fins de couverture: les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques de change et les fluctuations de prix du marché. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat.

Dérivés non utilisés à des fins de couverture: les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion (préparation de l'acquisition et amélioration du rendement).

Les dérivés sont évalués aux cours du jour. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées avec effet sur le résultat; pour les dérivés utilisés à des fins de couverture, il n'y a pas de compensation avec incidence sur le résultat de l'effet produit sur l'opération sous-jacente.

Or

L'or est porté au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements.

Placements alternatifs (tels que capital-risque, fonds spéculatifs, capital-investissement, dette privée)

Les instruments de capitaux étrangers non cotés sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de capitaux propres non cotés étant évalués à la valeur actuelle, déterminée par des prestataires tiers indépendants. Si aucune valeur actuelle n'est disponible, l'évaluation a lieu au coût d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Autres placements de capitaux

Autres placements de capitaux: sont comptabilisés sous ce poste les fonds gérés conformément à la stratégie de placement, mais qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de placements au jour le jour, de dépôts à terme et d'avoires à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués à la valeur actuelle (cours du jour).

Placements et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers

Sont inscrits au bilan sous ces postes les assurances vie liées à des participations et les produits d'assurance vie constitutifs de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. En ce qui concerne les assurances liées à des participations, les preneurs d'assurance participent pour leur compte et à leur risque au résultat ou à la variation de valeur des placements. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques qui garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), ce qui détermine dans le même temps le montant des provisions techniques correspondantes.

Placements provenant d'opérations de capitalisation et provisions techniques pour opérations de capitalisation

Les placements provenant d'affaires de capitalisation comprennent aussi bien les positions pour lesquelles la Mobilière assume elle-même le risque de placement que celles pour lesquelles ce risque est supporté par des tiers, que ce soit par le client pour les parts participatives ou par la banque partenaire pour les parts garanties vis-à-vis du client. Les placements provenant d'affaires de capitalisation sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour) pour toutes les catégories de placements. Les titres détenus dans le dépôt nostro sont aussi comptabilisés à la valeur actuelle, car destinés à la vente. Les fluctuations de valeur de marché sont présentées dans le compte de résultat en tant que résultat des placements pour les assurances vie liées à des participations. Les provisions techniques pour affaires de capitalisation sont actualisées, pour les parts garanties, sur la base de la courbe swap actuelle. Pour les parts participatives, il est tenu compte de la valeur actuelle des placements concernés, afin de garantir l'égalité de traitement des actifs et des passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises et celles créées par l'entreprise elle-même, se trouvant dans le pouvoir de disposition de l'entité, destinées à la commercialisation de licences d'utilisation, ainsi que les logiciels informatiques, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable pendant plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur trois à cinq ans; dans des cas justifiés, la période d'amortissement peut toutefois être prolongée jusqu'à vingt ans au plus. La valeur des immobilisations incorporelles est contrôlée chaque année; si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à charge du résultat de la période correspondante.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition de polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation et sur la base du coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle éventuelle (y c. terrain), sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été fixée comme suit:

- Mobilier / machines / véhicules: de 2 à 10 ans
- Matériel informatique / réseaux: de 3 à 10 ans
- Installations: de 10 à 20 ans
- Immeubles d'exploitation: de 40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à charge du résultat de la période correspondante.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés à la valeur actuelle (cours du jour).

Créances et autres engagements

Ces postes sont évalués à la valeur historique. Le ducroire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles sur des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques sur le risque de défaillance.

Provisions techniques non-vie

L'évaluation des provisions techniques non-vie est effectuée en principe en brut et en net (c.-à-d. avant et après déduction des parts des réassureurs), selon les prescriptions du droit de la surveillance.

S'agissant des affaires non-vie, on distingue les provisions techniques suivantes: reports de primes, provisions pour sinistres, provisions pour frais de traitement des sinistres, provisions mathématiques pour rentes, provisions pour participations aux excédents, autres provisions techniques et provisions de fluctuations.

L'évaluation des provisions techniques s'effectue en principe sur une base nominale; autrement dit, hormis les provisions mathématiques pour rentes, en application des prescriptions du droit de la surveillance, les provisions ne sont pas actualisées. Les provisions mathématiques pour rentes sont calculées sur la base des normes comptables en vigueur, et si nécessaire renforcées.

- Le report de primes est délimité dans le temps au pro rata temporis pour chaque contrat conformément aux conditions contractuelles.
- Les provisions pour sinistres sont évaluées au moyen de modèles d'évaluation actuarielle reconnus. La base des données comporte, d'une part, les triangles de liquidation pour les paiements, les provisions pour sinistres individuels, le nombre de sinistres et les prétentions récursoires, et d'autre part, des informations relatives à la répartition des risques au sein du portefeuille, telles que les primes acquises, les sommes de salaires, les sommes d'assurance et le nombre de risques.

- L'évaluation des provisions pour frais de traitement de sinistres se fait selon deux composantes: les frais de traitement de sinistres directement allouables et les frais de traitement de sinistres non directement allouables. Les frais de traitement de sinistres directement allouables sont en principe représentés sous forme de triangles de liquidation et évalués au moyen des mêmes méthodes actuarielles que les provisions pour sinistres. L'évaluation des frais de traitement de sinistres non directement allouables se fait selon la méthode New York.
- Les provisions mathématiques pour rentes sont évaluées conformément aux prescriptions relatives aux normes comptables. Ces prescriptions incluent des prescriptions relatives au taux technique de rémunération et à la mortalité des bénéficiaires de rentes.
- Les provisions pour participations aux excédents sont évaluées selon les règles prescrites contractuellement pour la détermination de la participation aux excédents.
- Les autres provisions techniques englobent, entre autres, les différences d'évaluation résultant de différences entre paramètres externes et paramètres internes, par exemple par rapport à la mortalité (surmortalité / sous-mortalité dans l'assurance LAA), et de taux technique rémunérant les provisions mathématiques pour rentes (taux sans risque vs. taux de calcul technique). S'agissant des affaires à liquidation longue, l'effet du renchérissement historique implicite de sinistre est comparé aux prévisions d'inflation à long terme d'établissements de renom (BNS, FINMA, etc.)

Provisions techniques vie

Les provisions techniques dans l'assurance sur la vie sont déterminées conformément aux prescriptions du droit de la surveillance, en principe pour chaque contrat. Les provisions statutaires correspondent en principe aux provisions tarifaires, marges incluses. Les provisions statutaires insuffisantes sont renforcées. Ces renforcements sont constitués, si nécessaire, pour les risques biométriques, les risques de résiliation ainsi que les risques liés aux coûts et aux intérêts.

Les provisions techniques dans l'assurance sur la vie sont globalement suffisantes au sens général de la directive de l'Association suisse des actuaires relative à la détermination des provisions techniques requises dans l'assurance sur la vie, conformément aux prescriptions du droit de la surveillance et après examen par l'actuaire responsable et vérification par la FINMA. Les provisions techniques garantissent avec une sécurité suffisante le respect durable des engagements résultant des contrats d'assurance.

La comparaison se fonde sur des «provisions best estimate avec marges» selon la directive susmentionnée: la détermination des cash-flows tient compte, pour l'ensemble des hypothèses best estimate, de suppléments et de déductions, afin d'accroître la sécurité des calculs. Ces suppléments et déductions correspondent à ceux prévus dans la version de ladite directive faisant foi. La détermination du vecteur de rendement tient compte de la structure des placements, en particulier de la durée des propres placements de capitaux. Afin que les engagements puissent être garantis durablement avec une sécurité suffisante, les provisions constituées doivent nécessairement être supérieures au best estimate avec marge («provisions suffisantes»).

L'ensemble des provisions techniques satisfait au test d'exigences minimales de l'ASA. Parmi les trois scénarios que comporte ce test, le «scénario de rendement et longévité», qui se base sur des taux d'intérêt et une mortalité réduits, est le plus exigeant, et de ce fait déterminant pour les affaires vie de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

L'assurance vie individuelle couvre les risques biométriques décès et invalidité, tandis que l'assurance vie collective, outre les risques décès et invalidité, couvre aussi, dans une faible mesure, la longévité.

Dans l'assurance sur la vie, tant les provisions pour prestations d'assurance que les provisions mathématiques sont exposées au risque d'intérêt et au risque biométrique. Des renforcements ont été constitués pour les assurances vie constitutives de capital en raison de la prise en compte du risque d'intérêt, et pour les rentes de vieillesse et survivants, en raison de la prise en compte du risque d'intérêt et du risque biométrique (longévité).

Le risque d'annulation comporte différents aspects: dans le cas des assurances épargne, il s'agit d'une perte possible si la valeur de rachat est supérieure à la valeur du marché des placements correspondants; dans le cas de toutes les assurances, il s'agit de la disparition de gains attendus et de la disparition des contributions de couverture des coûts. Dans les affaires d'assurance vie, nous essayons de limiter le risque d'annulation en maintenant l'attractivité des produits. Étant donné que les provisions sont suffisantes, le risque d'annulation représente avant tout un risque de rendement et non un risque de solvabilité. Aucune provision n'a été constituée pour le risque de rachat, étant donné que les frais d'acquisition ne sont pas portés à l'actif.

Si nécessaire, afin d'assurer le financement des taux d'intérêt garantis, des provisions techniques statutaires sont renforcées comme mentionné ci-dessus. Le besoin de renforcement résulte de l'actualisation des flux de trésorerie déterminants au moyen d'un taux de deuxième ordre basé sur une moyenne mobile de taux sans risque et tenant compte, en outre, de la part des valeurs réelles dans le portefeuille de la Mobilière Vie. La moyenne mobile correspond à la moyenne sur sept ans des taux swap à dix ans.

En assurance vie, les excédents résultent de différences positives entre le rendement effectivement obtenu et l'intérêt garanti ainsi qu'entre les résultats prévisionnel et effectif des processus de risque et de frais. Les montants correspondants sont affectés les années suivantes aux provisions destinées à financer les futures attributions d'excédents aux assurés, dont le montant est fixé compte tenu des dispositions légales et contractuelles applicables ainsi que de la politique d'excédents propre à l'entreprise. Ces provisions incluent la part des plus-values et des moins-values avec ou sans effet sur le résultat revenant aux assurés, conformément aux dispositions relatives à la quote-part légale applicables dans les affaires de prévoyance professionnelle. La part revenant aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation entre les comptes consolidés et les comptes individuels établis selon les principes du droit commercial (provenant des réserves issues du bénéfice, des réserves de réévaluation et d'opérations antérieures avec effet sur le résultat) est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables. Les réserves de réévaluation sont diminuées de ces parts.

S'agissant des contrats de prévoyance professionnelle non soumis à la quote-part légale, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation. Les attributions d'excédents se fondent sur des facteurs techniques de succès et sont indépendantes de l'évolution du marché des capitaux.

S'agissant des contrats de prévoyance privée, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation, en raison de l'absence d'obligation contractuelle d'accorder des participations futures aux excédents.

Provisions pour fluctuations

Les provisions pour fluctuations sont évaluées au niveau de chaque société. Les principes de constitution et de dissolution des provisions pour fluctuations sont définis dans le plan d'affaires de chaque société et se fondent sur des volatilités historiques. En raison de la propension au risque de la Mobilière, les valeurs minimale, cible et maximale sont définies selon des prescriptions méthodiques objectivant et limitant la gestion des provisions pour fluctuations. Les valeurs minimale, cible et maximale des provisions pour fluctuations sont réévaluées annuellement.

Provisions non techniques (financières)

Les provisions non techniques sont des engagements présumés découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance de ces engagements sont incertains, mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à la valeur estimée des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur leur utilisation, leur dissolution et leur constitution. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation.

Fonds pour participations futures aux excédents

Selon ses résultats, la Mobilière – fidèle aux valeurs de la coopérative – rétrocède également une part de ses excédents aux assurés non-vie. La dotation et l'utilisation des provisions pour participations futures des assurés aux excédents sont décidées par l'Assemblée générale de chaque société.

Engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération.

Impôts

Les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux relevant du droit fiscal sont appliqués, des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs se compensent, dans la mesure où ils concernent le même sujet fiscal. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés et présentés dans les créances que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les futurs engagements fiscaux. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées dans l'annexe. Les impôts différés passifs sont présentés dans les provisions pour impôts. Le taux d'imposition appliqué correspond au taux attendu.

Répercussions économiques des obligations de prévoyance

Les plans de prévoyance sont financés par des cotisations de l'employeur et des employés. Les cotisations de l'employeur sont présentées par période sous les charges de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des personnes morales juridiquement autonomes et indépendantes de l'employeur. Ces plans à cotisations définies assurent des prestations vieillesse, invalidité et décès, versées conformément au règlement de l'institution de prévoyance. Le Groupe Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, les premiers, au passif et, les seconds, à l'actif en fonction de l'importance respectivement de l'avantage économique effectif ou des engagements qu'ils représentent pour l'employeur; les variations par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes:

1. des réductions ou des exonérations des cotisations sont prévues par les statuts ou par un règlement;
2. l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des cotisations;
3. les buts de la prévoyance sont garantis et atteints;
4. la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire des cotisations.

Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement suite à un découvert, les dispositions de la LPP et de l'OPP 2 prévoient notamment que l'institution de prévoyance puisse percevoir auprès de l'employeur et du salarié des cotisations (à fonds perdus) destinées à combler le découvert pendant toute la durée de ce dernier, ce qui se traduit par un engagement direct de l'employeur. Les réserves de cotisation de l'employeur sont comptabilisées à l'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont présentées sous les charges de personnel, compte tenu des renoncements à l'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'actualisation.

Périmètre de consolidation

Participations	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	-	-	200 000	200 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100	100	148 000	148 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100	100	25 000	25 000	Consolidation intégrale
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne	100	100	10 000	10 000	Consolidation intégrale
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Mobi24 SA, Berne	100	100	200	200	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Risk Engineering SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
XpertCenter SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Trianon SA, Nyon	100	100	685	685	Consolidation intégrale
SC, SwissCaution SA, Nyon	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Services SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
bexio SA, Rapperswil	100	100	618	618	Consolidation intégrale
Buildigo SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Lightbird Ventures SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Liiva SA, Zurich (consolidation intégrale depuis le 24.10.2022)	100	50,0	100	100	Consolidation intégrale
Flatfox AG, Berne	94,0	94,0	331	331	Consolidation intégrale
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	33,3	33,3	10 800	10 800	Mise en équivalence
Ringier SA, Zofingue	25,0	25,0	300	300	Mise en équivalence
Credit Exchange SA, Zurich ¹	23,8	23,8	105	105	Mise en équivalence
Swiss Entrepreneurs SA, Zurich	25,0	25,0	100	100	Mise en équivalence
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	23,0	23,0	2 825	2 825	Mise en équivalence
Nexxiot AG, Zurich	24,5	39,7	651	425	Mise en équivalence
GARAI0 REM AG, Berne	40,0	40,0	107	107	Mise en équivalence
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich (11.11.2021) ²	29,3	29,5	2 452	2 439	Mise en équivalence

¹ Au 31.12.2022, la part assortie au droit de vote est de 25% (31.12.2021: 25%).

² Au 31.12.2022, la part assortie au droit de vote est de 25% (31.12.2021: 25%).

La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Companion Holding Limited, Dublin ³	98,7	98,8	127	126	Consolidation intégrale
Companion Services DAC, Dublin ³	98,7	98,8	40	40	Consolidation intégrale
Companion Insurance DAC, Dublin ³	98,7	98,8	95	95	Consolidation intégrale
Companion Admin GmbH, Düsseldorf ³	98,7	98,8	25	25	Consolidation intégrale
bexio Deutschland GmbH, Berlin (liquidée le 22.07.2022)	-	100	-	25	

³ Le pourcentage des droits de vote au 31.12.2022 est de 96,1% (31.12.2021: 96,2%).

1 Rapport sectoriel

Rapport sectoriel en milliers de CHF	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Primes brutes émises	3 579 653	3 440 382	960 711	866 951	-	-	-	-	4 540 365	4 307 333
Primes cédées aux réassureurs	-220 038	-207 146	-6 400	-4 756	-	-	-	-	-226 438	-211 902
Variation du report de primes (brut)	-22 137	-20 339	1 007	1 123	-	-	-	-	-21 130	-19 215
Part des réassureurs à la variation du report de primes	3 817	2 049	-	-	-	-	-	-	3 817	2 049
Primes acquises pour compte propre	3 341 296	3 214 947	955 319	863 318	-	-	-	-	4 296 614	4 078 266
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-2 248 428	-2 277 803	-566 409	-567 840	-	-	-	-	-2 814 837	-2 845 642
Variation des provisions techniques (brut)	-5 816	38 042	-76 237	-161 463	-	-	-	-	-82 053	-123 420
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	110 286	186 218	3 047	1 822	-	-	-	-	113 333	188 040
Variation des provisions pour assurances vie liées à des participations	-	-	-19 350	-139 285	-	-	-	-	-19 350	-139 285
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)	-976 821	-912 974	-142 419	-132 032	-	-	-550	-	-1 119 790	-1 045 006
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurances	45 711	45 822	-	-	-	-	-	-	45 711	45 822
Part d'excédents versées aux preneurs d'assurance	-29 020	-30 733	-19 078	-45 822	-	-	-	-	-48 098	-76 555
Produit des placements	159 510	128 546	116 797	92 808	10 109	10 572	-8 953	-9 229	277 462	222 697
Gains et pertes sur placements de capitaux	-40 970	162 331	-53 831	101 667	-793	1	550	-	-95 044	263 999
Frais de gestion des placements de capitaux	-20 836	-22 552	-11 187	-12 205	-229	-235	-	-	-32 252	-34 992
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations	-	-	-161 668	42 097	-	-	-	-	-161 668	42 097
Autres produits ¹	47 874	11 877	25 516	6 245	31 584	24 831	-	-	104 975	42 952
Autres charges ¹	-46 119	-30 884	-12 573	-6 841	-46 564	-44 120	-	-	-105 257	-81 845
Résultat d'exploitation	336 668	512 838	37 925	42 469	-5 893	-8 952	-8 953	-9 229	359 747	537 127
Résultat hors exploitation	-11 866	-9 396	-2 429	-3 019	-235	-2 238	8 953	9 229	-5 576	-5 424
Résultat avant impôts	324 802	503 443	35 496	39 451	-6 128	-11 190	-	-	354 170	531 703
Impôts	-37 330	-49 963	-4 528	-5 568	-1 301	-1 238	-	-	-43 159	-56 768

Bénéfice/Perte	287 472	453 480	30 968	33 883	-7 429	-12 428	-	-	311 011	474 935
- dont parts des minoritaires	-323	-231	-	-	-	-87	-	-	-323	-319
+ dont résultat de change des postes non techniques	20 733	-707	12 741	-674	2	-139	-	-	33 476	-1 521

Postes du bilan en milliers de CHF	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Placements de capitaux	11 608 235	11 721 731	8 064 533	8 177 511	2 024 045	1 974 045	-2 138 409	-1 993 904	19 558 404	19 879 384
Provisions techniques brutes	5 714 837	5 685 677	6 383 963	6 397 498	-	-	-	-	12 098 801	12 083 176

Explications relatives au compte de profits et pertes

2 Primes brutes émises

en milliers de CHF	2022	2021
Par branche (affaires directes)		
Assurance incendie et autres assurances de choses	1 195 843	1 149 944
Assurance responsabilité civile	342 280	330 617
Assurance véhicules à moteur	1 059 004	1 041 427
Assurance marine, aviation et transport	12 320	11 613
Assurance caution	64 635	63 672
Assurance accidents	276 896	265 107
Assurance maladie	390 130	358 965
Assurance de protection juridique	155 733	143 418
Autres assurances	30 917	29 603
Assurance annexe	7	-
Total affaires directes	3 527 764	3 394 365
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	51 889	46 017
Total primes brutes comptabilisées non-vie	3 579 653	3 440 382
Prévoyance professionnelle		
Assurances vie à primes périodiques	255 235	236 550
Assurances vie à prime unique	85 023	98 142
Total prévoyance professionnelle	340 258	334 692
Prévoyance privée		
Assurances vie à primes périodiques	356 807	347 171
Assurances vie à prime unique	303	2 313
Assurances vie liées à des participations	263 343	182 775
Total prévoyance privée	620 454	532 259
Total primes brutes vie	960 711	866 951
Total primes brutes comptabilisées	4 540 365	4 307 333

Le Groupe Mobilière opère principalement en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

3 Sinistres et prestations d'assurance payés

en milliers de CHF	2022	2021
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-2 814 837	-2 845 642
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	181 081	104 352
Sinistres et prestations d'assurance payés pour compte propre (net)	-2 633 755	-2 741 290

4 Variation des provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	2022	2021
Provisions pour prestations d'assurance	-125 864	-1 312
Provisions mathématiques	-34 179	-91 165
Autres provisions techniques	77 990	-30 943
Variation des provisions techniques (brut)	-82 053	-123 420

Le total des provisions de fluctuations est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue (comme en 2021).

5 Produits des placements

en milliers de CHF	2022	2021
Immeubles de rendement	62 772	62 604
Participations non consolidées	1 292	1 183
Organisations associées	1 775	589
Titres à revenu fixe	34 118	38 358
Prêts	7 206	6 507
Hypothèques	16 698	17 751
Actions	47 400	43 155
Parts de fonds	40 261	32 808
Placements alternatifs	65 804	19 706
Liquidités	93	36
Autres placements de capitaux	44	-
Total	277 462	222 697

6 Gains et pertes sur placements de capitaux

en milliers de CHF	Moins-values reconnues au compte de résultat (amortissements)		Revalorisations		Gains réalisés		Pertes réalisées		Total gains et pertes sur placements de capitaux	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Immeubles de rendement	-5 271	-4 586	3 344	8 933	224	1 458	-	-	-1 702	5 805
Participations consolidées	-	-	-	-	106	-	-793	-	-687	-
Participations non consolidées	-	-4 808	-	16	-	199	-	-	-	-4 593
Organisations associées	-59 656	-184 672	9 629	199 232	2 349	-	-	-	-47 678	14 560
Titres à revenu fixe	-307	-2	46	354	3 224	34 644	-3 717	-4 974	-755	30 022
Prêts	-	-	-	-	-	-	-278	-	-278	-
Actions	-66 641	-7 815	369	1 017	216 375	222 689	-49 217	-17 621	100 886	198 270
Parts de fonds	-102 773	-6 866	302	2 474	34 644	36 599	-12 806	-5 403	-80 633	26 805
Produits dérivés	-17 813	-	-	-	45 947	40 367	-96 633	-53 957	-68 498	-13 590
Or	-	-69	61	-	27 831	-	-	-	27 892	-69
Placements alternatifs	-45 431	-1 608	0	57	22 715	8 355	-874	-17	-23 589	6 788
Total	-297 891	-210 426	13 751	212 084	353 415	344 312	-164 319	-81 970	-95 044	263 999

7 Autres produits / charges

en milliers de CHF	2022	2021
Produits d'autres prestations	31 535	24 808
Gains de change sur les postes non techniques	72 953	17 809
Divers autres produits	486	335
Autres produits	104 975	42 952
Charges d'autres prestations	-46 564	-43 969
Pertes de change sur les postes non techniques	-39 477	-19 330
Diverses autres charges	-19 215	-18 546
Autres charges	-105 257	-81 845

8 Résultat hors exploitation

en milliers de CHF	2022	2021
Frais de financement	-3 494	-2 805
Autres intérêts passifs	-2 083	-2 619
Résultat hors exploitation	-5 576	-5 424

9 Impôts

en milliers de CHF	2022	2021
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	-34 057	-45 153
Impôts différés	-9 102	-11 615
Total impôts	-43 159	-56 768

Le taux d'intérêt différé moyen de 19% correspond au taux prévu par rapport au résultat avant impôts (2021: 19%). Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 27,6 MCHF (31.12.2021: 19,1 MCHF).

Explications concernant le bilan

10 Placements de capitaux

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Immeubles de rendement	2 261 740	2 256 681
Participations non consolidées	82 196	75 958
Organisations associées	299 478	334 881
Titres à revenu fixe (valeur actuelle 31.12.2022: 6 535 177; 31.12.2021: 6 718 546) ¹	7 322 902	6 522 650
Prêts (valeur actuelle 31.12.2022: 949 864; 31.12.2021: 1 025 736) ¹	1 015 799	1 022 859
Hypothèques (valeur actuelle 31.12.2022: 1 483 196; 31.12.2021: 1 599 080) ¹	1 553 110	1 578 072
Actions	2 031 328	2 491 548
Parts de fonds ²	2 214 001	2 766 026
Produits dérivés	52 546	6 446
Or	1 103 472	1 011 404
Placements alternatifs	1 410 387	1 337 512
Liquidités	190 790	461 116
Autres placements de capitaux	20 655	14 231
Total placements de capitaux ³	19 558 404	19 879 384
¹ hors intérêts courus des placements à revenu fixe (comptes de régularisation)	30 073	27 972
² dont fonds à investisseur unique Mobifonds Pension Horizon	282 445	316 503
³ hors liquidités (ne font pas partie des placements de capitaux)	221 612	216 169

Mobifonds Pension Horizon

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Titres à revenu fixe	68 849	39 142
Actions	29 733	34 117
Parts de fonds	110 213	162 116
Placements alternatifs	67 686	73 981
Autres placements de capitaux	5 964	7 147
Mobifonds Pension Horizon	282 445	316 503

Corrections de valeur

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Participations non consolidées	-41 740	-41 740
Organisations associées	-35 538	-11 359
Prêts	-525	-525
Actions	-72 895	-13 194
Parts de fonds	-115 554	-9 866
Produits dérivés	-12 861	-
Or	-	-69
Placements alternatifs	-48 484	-3 486
Total corrections de valeur	-327 597	-80 238

Placements de capitaux évalués aux valeurs d'acquisition après déduction des ajustements de valeur nécessaires

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Placements alternatifs	48 506	44 491

Instruments financiers dérivés

en milliers de CHF	Valeur actuelle active Placements de capitaux		Valeur actuelle passive Autres engagements	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Devises				
À des fins de couverture	52 546	6 446	286	-

11 Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Titres à revenu fixe	-	-	75 302	75 833	75 302	75 833
Parts de fonds	980 532	952 543	5 717	4 280	986 249	956 823
Autres placements de capitaux	64 862	82 449	2 245	3 734	67 106	86 184
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	1 045 394	1 034 992	83 264	83 848	1 128 657	1 118 840

La valeur des parts de fonds dans le propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA se monte à 344,8 kCHF (31.12.2021: 200,3 kCHF).

La valeur des obligations à zéro dans le propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA se monte à 17,0 kCHF (31.12.2021: 22,7 kCHF).

12 Tableau des actifs immobilisés

Immeubles de rendement en milliers de CHF	Immeubles de rendement (Placements de capitaux)	
	2022	2021
Valeur comptable nette au 01.01	2 256 681	2 134 956
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 666 569	1 660 535
Entrées	25 157	7 270
Sorties	-10 583	-1 236
État au 31.12	1 681 143	1 666 569
Corrections de valeur cumulées		
État au 01.01	-68 926	-73 184
Amortissements	-5 260	-4 586
Revalorisations	3 333	8 843
Sorties	810	-
État au 31.12	-70 043	-68 926
Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée)	650 640	659 039
Valeur comptable nette au 31.12	2 261 740	2 256 681
- Dont immeubles en construction	25 857	11 541
- Dont terrains non bâtis	39 490	32 390
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition	580 597	590 112

Le taux d'actualisation réel moyen du portefeuille, pondéré par la valeur de marché, s'élevait à 2,8% au terme de l'exercice écoulé (2,9% au 31.12.2021), la fourchette des taux des différents immeubles oscillant entre 2,1% et 4,0% (entre 2,1% et 4,0% au 31.12.2021).

en milliers de CHF	Participations non consolidées (Placements de capitaux)		Immobilisations incorporelles	
	2022	2021	2022	2021
Valeur comptable nette au 01.01	75 958	74 196	35 182	37 846
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01	117 698	112 992	126 970	122 016
Entrées	6 238	6 729	10 196	8 889
Entrée dans le périmètre de consolidation	-	0	-	1 162
Sorties	-	-2 022	-12 873	-5 096
État au 31.12	123 936	117 698	124 293	126 970
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-41 740	-38 795	-91 788	-84 169
Amortissements ordinaires	-	-	-9 990	-9 887
Amortissement extraordinaire	-	-4 967	-	-2 348
Sorties	-	2 022	12 775	4 618
État au 31.12	-41 740	-41 740	-89 002	-91 788
Valeur comptable nette au 31.12	82 196	75 958	35 291	35 182

en milliers de CHF	Organisations associées (Placements)	
	2022	2021
Valeur au bilan au 01.01	334 881	152 035
Entrées provenant des investissements	3 067	236 283
Sorties résultant de désinvestissements	-2 586	-83 511
Part au résultat des organisations associées	-34 110	30 545
Dividendes perçus	-1 775	-473
Valeur au bilan au 31.12	299 478	334 881

en milliers de CHF	Immeubles d'exploitation		Ouvrages et installations		Total immobilisations corporelles	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Valeur comptable nette au 01.01	180 050	186 354	49 555	58 756	229 604	245 110
Valeurs d'acquisition						
État au 01.01	386 037	385 021	120 403	126 216	506 441	511 237
Entrées	-	1 016	14 372	5 269	14 372	6 286
Entrée dans le périmètre de consolidation	-	-	62	-	62	-
Sorties	-413	-	-14 895	-11 077	-15 308	-11 077
Reclassification	-637	-	637	-	-	-
Effets de change	-	-	-6	-5	-6	-5
État au 31.12	384 988	386 037	120 573	120 403	505 560	506 441
Amortissements cumulés						
État au 01.01	-205 988	-198 667	-70 849	-67 460	-276 836	-266 127
Amortissements ordinaires	-7 321	-7 321	-14 093	-14 237	-21 414	-21 558
Effets de change	-	-	3	2	3	2
Sorties	-	-	14 842	10 846	14 842	10 846
État au 31.12	-213 309	-205 988	-70 096	-70 849	-283 405	-276 836
Valeur comptable nette au 31.12	171 679	180 050	50 476	49 555	222 155	229 604

13 Goodwill théorique des actifs immobilisés

en milliers de CHF	Goodwill théorique	
	2022	2021
Valeur comptable nette au 01.01	607 270	791 460
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 114 712	1 235 417
Entrées	11 945	57 766
Sorties	-16 833	-178 471
État au 31.12	1 109 824	1 114 712
Corrections de valeur cumulées		
État au 01.01	-507 442	-443 957
Amortissements	-95 311	-111 172
Sorties	9 995	47 687
État au 31.12	-592 757	-507 442
Valeur comptable nette au 31.12	517 067	607 270

Le goodwill issu d'acquisitions est directement compensé avec les fonds propres du Groupe au moment de l'acquisition.

L'activation théorique du goodwill aurait les effets suivants sur les comptes consolidés:

Effet sur le compte de profits et pertes

en milliers de CHF	2022	2021
Bénéfice consolidé	311 011	474 935
Amortissement du goodwill	-85 315	-63 485
Bénéfice consolidé théorique, y compris l'amortissement du goodwill	225 696	411 450

Effet sur le bilan

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres consolidés selon bilan	5 880 821	6 402 956
Activation théorique de la valeur comptable nette du goodwill	517 067	607 270
Fonds propres consolidés théoriques, y compris la valeur comptable nette du goodwill	6 397 887	7 010 226

14 Créances

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances envers des réassureurs	14 397	21 535
Créances envers des preneurs d'assurance	212 021	215 928
./ . ajustements de valeurs	-102 345	-96 790
Créances envers des agents et intermédiaires	14 162	8 906
./ . ajustements de valeurs	-211	-211
Créances envers des compagnies d'assurance	9 757	4 618
Créances envers des participations non consolidées, d'autres entreprises ou personnes proches	833	1 584
Créances envers des caisses de pension	749	2 224
Créances envers des autorités fiscales	32 143	28 639
Créances envers d'autres prestations	7 001	3 325
./ . ajustements de valeurs	-190	-228
Autres créances	12 119	14 198
./ . ajustements de valeurs	-467	-335
Total créances	199 970	203 393

15 Provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Reports de primes	709 096	687 966
Provisions pour prestations d'assurance	6 511 496	6 387 388
Provisions mathématiques	3 419 759	3 385 580
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	24 255	16 641
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	354 422	447 959
Autres provisions techniques	1 079 773	1 157 642
Provisions techniques brutes	12 098 801	12 083 176
Reports de primes	-24 184	-20 367
Provisions pour prestations d'assurance	-179 019	-246 768
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	-1 059	-1 095
Part des réassureurs aux provisions techniques	-204 262	-268 229
Reports de primes	684 912	667 599
Provisions pour prestations d'assurance	6 332 477	6 140 620
Provisions mathématiques	3 419 759	3 385 580
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	24 255	16 641
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	353 363	446 864
Autres provisions techniques	1 079 773	1 157 642
Provisions techniques pour compte propre (net)	11 894 538	11 814 946

Le taux d'actualisation pondéré moyen appliqué pour le calcul des provisions techniques (CHF) devant être actualisées est de 1,07% (31.12.2021: 1,12%). Les provisions pour risques biométriques représentent 29% (31.12.2021: 27%) de la provision pour prestations d'assurance. S'agissant des provisions mathématiques, 61% (31.12.2021: 59%) de ces provisions ont été constituées pour la garantie octroyée par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie pour les assurances épargne.

Provisions techniques (brutes)	Report de primes	Provisions pour prestations d'assurance	Provisions mathématiques	Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	Provisions pour participations futures aux excédents	Autres provisions techniques	Total des provisions techniques
en milliers de CHF							
État au 31.12.2020	668 751	6 388 550	3 294 415	10 979	384 889	1 126 134	11 873 718
Utilisation	-	-1 004 857	-274 067	-5 929	-12 272	-	-1 297 124
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	19 215	1 003 695	365 232	11 590	75 341	31 508	1 506 581
État au 31.12.2021	687 966	6 387 388	3 385 580	16 641	447 959	1 157 642	12 083 176
Utilisation	-	-1 038 010	-310 825	-8 214	-48 784	-	-1 405 833
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	21 130	1 162 118	345 004	15 829	-44 754	-77 869	1 421 458
État au 31.12.2022	709 096	6 511 496	3 419 759	24 255	354 422	1 079 773	12 098 801

Traitement des sinistres

Analyse du traitement des sinistres

en millions de CHF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Année de survenance de sinistres	Total
À la fin de l'année de survenance	1 622	1 709	1 717	1 844	1 774	1 943	1 926	2 169	2 294	2 216		
1 an après	1 611	1 720	1 692	1 855	1 783	1 954	1 926	2 165	2 361			
2 ans après	1 621	1 667	1 693	1 828	1 752	1 923	1 908	2 127				
3 ans après	1 585	1 645	1 685	1 781	1 725	1 915	1 914					
4 ans après	1 571	1 630	1 655	1 762	1 717	1 906						
5 ans après	1 550	1 610	1 627	1 755	1 715							
6 ans après	1 531	1 599	1 620	1 750								
7 ans après	1 524	1 589	1 619									
8 ans après	1 517	1 592										
9 ans après	1 519											
Frais de sinistres estimés	1 519	1 592	1 619	1 750	1 715	1 906	1 914	2 127	2 361	2 216		18 719
Indemnités de sinistre déjà versées	-1 468	-1 368	-1 456	-1 544	-1 712	-1 755	-1 737	-2 106	-2 088	-1 286		-16 520
Provisions pour prestations d'assurance constituées au cours des 10 dernières années (brut)	51	224	162	207	3	151	178	21	272	930		2 199
Provisions pour sinistres constituées avant 2011 (brut)												2 420
Provisions affaires indirectes												32
Provisions pour prestations d'assurance (brut)												4 651
Part de la réassurance												-159
Provisions pour prestations d'assurance (net)												4 492

16 Provisions techniques des assurances vie liées à des participations

en milliers de CHF	Immeubles d'exploitation		Ouvrages et installations		Total immobilisations corporelles	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 045 049	1 034 792	68 854	60 106	1 113 903	1 094 898

17 Provisions non techniques (financières)

en milliers de CHF	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total provisions non techniques (financières)
État au 31.12.2020	511 801	66 640	578 441
Utilisation	-	-32 839	-32 839
Dissolution	-17 901	-850	-18 751
Constitution	122 127	4 082	126 208
État au 31.12.2021	616 026	37 033	653 060
Utilisation	-	-1 768	-1 768
Dissolution	-159 563	-1 519	-161 082
Effets de change	-0	-	-0
Constitution	31 819	35 336	67 155
État au 31.12.2022	488 282	69 082	557 364

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur le revenu. Des impôts différés actifs naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres passifs à court terme ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31.12.2022 concernent entre autres les achats de participations et de prestations de service informatiques ainsi que les prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs. Les futures prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs sont actualisées au taux de 1,25% (31.12.2021: 1,25%).

18 Fonds pour participations futures aux excédents

en milliers de CHF	
État au 31.12.2020	562 064
Constitution	200 000
Utilisation	-190 276
État au 31.12.2021	571 788
Constitution	200 000
Utilisation	-170 251
État au 31.12.2022	601 537

19 Autres engagements

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Engagements envers des réassureurs	3 453	822
Engagements envers des preneurs d'assurance	703 446	752 706
Engagements envers des agents et intermédiaires	15 931	9 534
Engagements envers des compagnies d'assurance	2 141	2 145
Engagements envers des participations, d'autres entreprises ou personnes proches	15 748	13 574
Engagements envers d'autres prestations	2 845	289
Divers autres engagements	316 594	56 141
Autres engagements	1 060 157	835 211

20 Capital-actions / réserves de capital

Le capital-actions de Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de CHF 100 nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1^{er} janvier 2000.

21 Réserve de réévaluation

en milliers de CHF	Immeubles de rendement	Actions	Parts de fonds	Or	Placements alternatifs	Total
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2020	393 488	504 497	378 076	231 697	60 603	1 568 361
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	101 062	399 615	96 614	-13 059	122 662	706 894
Sortie par vente	-833	-157 959	-31 677	-	-2 828	-193 296
Variation des impôts différés	-18 787	-43 414	-11 589	2 435	-21 311	-92 666
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2021	474 930	702 739	431 425	221 072	159 127	1 989 293
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	-5 364	-216 606	-188 534	6 919	66 923	-336 663
Sortie par vente	-354	-296 141	-58 847	-27 473	-18 680	-401 494
Variation des impôts différés	1 111	93 386	43 408	3 954	-4 357	137 502
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2022	470 323	283 379	227 453	204 472	203 013	1 388 639

Postes du bilan acquis

en milliers de CHF

Liiva SA, Zurich

24.10.2022

Actifs	
Placements de capitaux	62
Créances	106
Liquidités	2 895
Total actifs	3 062
Passifs	
Autres engagements	6 022
Comptes de régularisation	246
Dettes	6 268
Capital-actions	100
Réserves provenant de primes	1 900
Réserves de bénéfice	-5 206
Fonds propres	-3 206
Total passifs	3 062

Autres éléments comptables

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Remarques concernant le bilan		
Engagements conditionnels	3 630	2 601
Engagements d'investissement	891 983	605 711
Autres engagements non portés au bilan	235 322	85 703

Les engagements conditionnels comprennent, outre les engagements de garantie en faveur de tiers, d'autres engagements à caractère conditionnel.

Les autres engagements hors bilan comprennent les engagements irrévocables qui découlent de contrats ne figurant pas au passif, d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'une année, ainsi que d'autres obligations fermes de livraison et d'achat.

Il existe des sûretés constituées en faveur de tiers pour un montant de 107,7 MCHF (31.12.2021: 107,7 MCHF) en garantie d'opérations de couverture et d'avances. Sur ce montant, 10,8 MCHF sont affectés au cautionnement et aux garanties.

Dans le cadre du groupe d'imposition TVA de la Mobilière, Mobilière Suisse Holding SA répond solidairement des engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale dudit groupe d'imposition TVA.

Postes au bilan avec des parties liées

en milliers de CHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres créances	833	1 584
Prêts à long terme (avoirs)	19 995	16 112
Hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	3 130	5 824
Engagements financiers	291 707	291 705
Autres engagements	15 748	13 574

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Transactions avec des parties liées

en milliers de CHF	2022	2021
Autres produits (frais d'administration imputés)	4 961	4 851
Produit d'intérêts sur prêts à long terme	93	123
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	32	46
Charges d'intérêts sur les dettes financières	2 177	2 352
Charges d'intérêts sur d'autres engagements	196	-

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Indications concernant les engagements de prévoyance

Avantages économiques/ engagement et coût	Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26		Part économique de l'entreprise		Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021	2022			2022	2022
en milliers de CHF								
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	-	-	-	-	-	-59 104	-59 104	-
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-57 145
Institutions de prévoyance sans actifs propres	-	-	-	-	-	-585	-585	-461
Total	-	-	-	-	-	-59 689	-59 689	-57 606

Événements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 2 mars 2023 par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Ils tiennent compte de tous les événements qui étaient connus à la date du bilan et dont l'origine est antérieure à celle-ci.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de Mobilière Suisse Holding SA et de ses filiales (le Groupe), comprenant le compte de profits et pertes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2022, le bilan au 31 décembre 2022, le tableau de financement et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les [comptes consolidés](#) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons

acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes;

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du Groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA



Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Thomas Schwarz
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 2 mars 2023